

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE

Séance du 25 Mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq mars, à 20 heures 30, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BUISSON Loïc, Maire.

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres absents	00
Nombre de suffrages exprimés	11

Présents : BUISSON Loïc, MARTIN Isabelle, LAVEILLE Daniel, MALOT Michel, VAREN Jean, NOYELLES David, FILLIATRE Peggy, GOBE Amélie, POULAIN Sophie, DA SILVA Céline, DEPUYDT Eric

Délibération : Délégations du conseil municipal au maire

Vu les articles L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les délégations de pouvoir et de signatures au maire ;

Considérant qu'un contentieux est actuellement en cours avec pour objet la défense de la commune contre l'entreprise EI Thierry BUISSON ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider les 31 points de l'article L.2122-22 du CGCT à l'exception de toutes décisions relatives au contentieux en cours préalablement cité.

Les délégations de pouvoir et de signature sur ce dossier sont attribuées à Mesdames DA SILVA Céline et GOBE Amélie.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

Fait à La Heunière

Au registre sont les signatures,

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Le Maire,

Loïc BUISSON

